

EXEMPLAIRE À RETOURNER

## Fonds d'Aides Intercommunal aux Jeunes (FLIAJ) Convention année 2017

Entre

**La Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais,**

dont le siège social est situé, 12 rue du Colonel Sebbane à Oullins (69600)  
représentée par son Président, Monsieur Yves GOUGNE.

d'une part, et

**la commune d'Oullins**

représentée par son Maire, Monsieur François Noël BUFFET,

d'autre part,

il est convenu ce qui suit.

### ARTICLE 1

Selon les termes de la convention « Fonds Local d'aide aux jeunes » signée pour 2017 entre la Métropole de Lyon et la commune d'Oullins, la gestion financière du Fonds Local Intercommunal d'Aides aux Jeunes (FLIAJ) est confiée à la Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais.

### ARTICLE 2

La Mission Locale Intercommunale du Sud Ouest Lyonnais s'engage à :

- assurer le secrétariat du fonds,
- animer les travaux du Comité d'attribution,
- assurer la gestion du fonds,
- rendre compte de l'activité.

## EXEMPLAIRE À RETOURNER

### ARTICLE 3

La commune d'Oullins recevra le bilan annuel de l'activité du fonds intercommunal.

La commune d'Oullins transmettra à la Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais une copie de la convention « Fonds Local d'aide aux jeunes » signée pour l'année 2017 entre la Métropole de Lyon et la commune d'Oullins.

### ARTICLE 4

La commune d'Oullins s'engage à verser, conformément aux termes de la convention « Fonds Local d'aide aux jeunes » signée entre la Métropole de Lyon et la commune d'Oullins pour l'année 2017, à la Mission Locale du Sud Ouest Lyonnais, la somme de **6030 € (frais de gestion inclus)** au titre de l'année 2017.

La répartition est la suivante :

- **3015 €**, participation « commune d'Oullins ».
- **3015 €**, participation « la Métropole de Lyon ».

Dont montant des frais de gestion : **904,5 €**.

Si nécessaire, le reliquat global des communes gérés par la Mission locale du Sud Ouest Lyonnais constaté sur l'exercice précédent : 4791.34€, peut être mobilisé.

### ARTICLE 5

La présente convention est conclue pour l'année 2017.

Fait à Oullins, le 01/01/2017.

Pour La MLSOL  
Le Président,  
M Yves GOUGNE



Pour la commune d'Oullins  
Le Maire,  
Monsieur François Noël BUFFET